

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 62 (1970)  
**Heft:** 6-7

**Artikel:** Pour une véritable médecine du travail en Suisse : rapport d'une commission d'experts instituée par la VPOD

**Autor:** Oltramare, Marc

### **Inhaltsverzeichnis**

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-385590>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Table des matières

	page
Introduction . . . . .	193
Table des matières . . . . .	195
Liste des abréviations . . . . .	197
Note du rapporteur . . . . .	199
Préambule . . . . .	201
1. Services officiels d'inspection . . . . .	203
1.1. Principes . . . . .	203
1.2. Situation à l'étranger . . . . .	203
1.3. Situation en Suisse . . . . .	205
1.3.1. En relation avec la LT. . . . .	205
1.3.2. En relation avec la LAMA . . . . .	206
1.4. Avantages . . . . .	208
1.5. Inconvénients. . . . .	208
1.5.1. Entreprises soumises à la LAMA et à la LT . . . . .	208
1.5.2. Entreprises soumises à la LT, mais non à la LAMA . . . . .	210
1.5.3. Entreprises et travailleurs qui ne sont soumis ni à la LT, ni à la LAMA . . . . .	211
1.6. Nos propositions . . . . .	211
2. Services médicaux d'entreprises . . . . .	213
2.1. Principes . . . . .	213
2.2. Situation à l'étranger . . . . .	213
2.3. Situation en Suisse . . . . .	214
2.4. Avantages . . . . .	215
2.5. Inconvénients . . . . .	215
2.5.1. Entreprises disposant d'un médecin du travail . . . . .	215
2.5.2. Entreprises où ont lieu des examens prophylactiques prescrits par la CNA, mais qui ne disposent pas en propre d'un médecin du travail . . . . .	216
2.6. Nos propositions . . . . .	217
3. Organisation de la sécurité dans l'entreprise . . . . .	219
3.1. Principes . . . . .	219
3.2. Situation à l'étranger . . . . .	219
3.2.1. En France . . . . .	220
3.2.2. En Allemagne fédérale . . . . .	220
3.2.3. Aux Etats-Unis . . . . .	220

	page
3.2.4. En Suède . . . . .	220
3.2.5. En Belgique . . . . .	221
3.2.6. En Italie . . . . .	221
3.2.7. Dans les pays de l'Est . . . . .	222
3.3. Situation en Suisse . . . . .	222
3.4. Avantages . . . . .	223
3.5. Inconvénients . . . . .	223
3.6. Nos propositions . . . . .	224
4. Enseignement de la prévention des accidents, de l'ergonomie, de l'hygiène et de la médecine du travail . . . . .	225
4.1. Principes . . . . .	225
4.2. Situation à l'étranger . . . . .	226
4.3. Situation en Suisse . . . . .	228
4.4. Avantages . . . . .	230
4.5. Inconvénients . . . . .	230
4.6. Nos propositions . . . . .	231
5. Rôle des syndicats . . . . .	233
5.1. Principes . . . . .	233
5.2. Situation à l'étranger . . . . .	234
5.3. Situation en Suisse . . . . .	234
5.4. Avantages . . . . .	235
5.5. Inconvénients . . . . .	235
5.6. Nos propositions . . . . .	236
6. Conclusions . . . . .	237

## Annexes

1. Extraits de la loi sur le travail (art. 6, 7, 41, 42 et 71) . . . . .	241
2. Extraits de l'ordonnance I d'exécution de la loi sur le travail (art. 80, 81 et 82) . . . . .	243
3. Extraits de l'ordonnance III d'exécution de la loi sur le travail (art. 2 et 3) . . . . .	244
4. Extraits de la LAMA (art. 65, 65 bis, 65 ter, 66 et 103) . . . . .	245
5. Article 339 du Code des obligations . . . . .	247
6. Extraits de la recommandation n° 31 de l'OIT concernant la prévention des accidents du travail . . . . .	248
7. Extraits de la recommandation n° 81 de l'OIT concernant l'inspection du travail . . . . .	250
8. Extraits de la recommandation n° 112 de l'OIT concernant les services de médecine du travail dans l'entreprise . . . . .	251
9. Extraits de la convention réglant le statut des médecins d'entreprise en Allemagne fédérale . . . . .	256
10. Extraits des règles fondamentales pour les médecins d'usine adoptées par la Chambre médicale suisse . . . . .	258
11. Extraits du 3 <sup>e</sup> rapport du Comité mixte OIT/OMS de la médecine du travail . . . . .	261
12. La formation des infirmiers et infirmières du travail en Grande-Bretagne . . . . .	262